

Extrait du registre  
des délibérations de la commune de VARRAINS  
séance du 02/05/2024

<b>Date de la convocation</b> 23/04/2024	L' an 2024, le 2 Mai à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, MAIRIE sous la présidence de DELAMARE Pierre-Yves, Maire
<b>Date d'affichage</b> 23/04/2024	
<b>Nombre de membres</b> Afférents au Conseil municipal : 15 Présents : 9 Votants : 11	
Présents : M. DELAMARE Pierre-Yves, Maire, Mmes : BEUZIT Agnès, BIRIE-HABAS Cécile, REBEILLEAU Pascale, MM : KIEFFER Thiébault, MUREAU Christophe, PELTIER Sylvain, ROBERT Eric, VERON Antoine	
Absent(s) : /	
Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : RENARD Catherine à Mme BIRIE-HABAS Cécile, VERRIEZ Catherine à Mme REBEILLEAU Pascale	
Excusé(s) : M. REBEILLEAU Sylvain, Mmes : ABIVEN Janig, LACOINTE Mélanie, M. PERCHERON Guillaume	
Secrétaire : Mme BIRIE-HABAS Cécile	

2024-5-34  
VOTANTS : 11  
POUR = 11  
CONTRE = 0  
ABSTENTION = 0  
Délibération visée  
en Préfecture  
le 03/05/2024

**BUDGET 2024**  
**DECISION MODIFICATIVE N° 1**

Compte tenu du vote du budget 2024 intervenu le 4 avril 2024,  
Compte tenu de la mauvaise imputation comptable d'une recette attendue d'un reversement d'Altercités sur le traité de concessions d'aménagement du Lotissement des Rivières et du bilan acté au 31/12/2023,  
Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de prendre une décision modificative comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution crédits	Augmentation crédits	Diminution crédits	Augmentation crédits
7752 produit des cessions d'immob			10000	
O23 virement à la section d'invest	10000			
Total section fonctionnement	10000	0	10000	0
20422 subvention pers de droit privé				10000
O21 virement de la section de fonct			10000	
Total section investissement	0	0	10000	10000

Après avoir entendu cet exposé,  
Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer  
LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,  
- ACCEPTE de prendre la décision modificative n° 1 comme détaillée pour les motifs exposés ci-dessus  
-

2024-5-35  
VOTANTS : 11  
POUR = 11  
CONTRE = 0

**BUDGET 2024**  
**AFRIEJ – subvention jeunesse**

Dans le cadre des activités menées par l'Association AFRIEJ Culture et Loisirs, les communes membres acceptent de participer au développement du projet « jeunesse ».

<p>ABSTENTION = 0 Délégation visée en Préfecture le 03/05/2024</p>	<p>Ce fonctionnement est assuré par les subventions municipales d'Artannes-sur-Thouet, Bellevigne-les-Châteaux, Distré, Le Coudray-Macouard, Les Ulmes, Rou-Marson, Varrains et Verrie.</p> <p>Depuis 2023, la Caisse d'allocations familiales de Maine-et-Loire dans le cadre du Contrat de Territoire Global à l'échelle de l'Agglomération Saumuroise finance directement les gestionnaires.</p> <p>Suite au comité de pilotage de l'AFRIEJ en janvier 2023, le financement demandé à la commune de Varrains est de 5266.74 euros/an.</p> <p>Compte tenu de cette présentation, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur cette participation communale 2024 au profit de l'AFRIEJ.</p> <p>LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ACCEPTE le versement d'une subvention communale 2024 à hauteur de 5266.74 euros au profit de l'AFRIEJ Culture et Loisirs pour le financement des projets « jeunesse »</li> </ul>
<p>JURYS D'ASSISES 2025 Désignation de 3 électeurs – 23 ans et plus au 1/1/2025</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sylvaine MORAND épouse DIANA</li> <li>- Nathalie CHAVET épouse ABRUZZESE</li> <li>- Angélique BERGER</li> </ul>	
<p>2024-5-36 VOTANTS : 11 POUR = 11 CONTRE = 0 ABSTENTION = 0 Délégation visée en Préfecture le 03/05/2024</p>	<p><b><u>PERSONNEL COMMUNAL</u></b> <b><u>RECRUTEMENT SURCROIT D'ACTIVITES</u></b> <b><u>PERIODE DE JUIN A AOÛT 2024</u></b> <b><u>SERVICE TECHNIQUE</u></b></p> <p><b>Le conseil municipal, après en avoir délibéré,</b></p> <p>Vu le code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique,</p> <p>Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,</p> <p style="text-align: center;"><b>DECIDE :</b></p> <p><b>Article 1 :</b> d'adopter la proposition du Maire, pour le recrutement d'un adjoint technique à temps complet du 03/06/2024 au 30/08/2024 pour surcroît d'activités au service technique</p>
<p>2024-5-37 VOTANTS : 11 POUR = 10 CONTRE = 0 ABSTENTION = 1 Délégation visée en Préfecture le 03/05/2024</p>	<p><b><u>SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CHATEAU DES IFS</u></b> <b><u>PROJET DE CESSION D'UN IMMEUBLE</u></b></p> <p>Par courrier du 15/04/2024, le Syndicat Intercommunal du Château des Ifs a mentionné son souhait de vendre un immeuble lui appartenant et cadastré section AC n° 139 situé au 107 Grand'Rue à Varrains.</p> <p>Sur le principe de cession, Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur cette vente,</p> <p>LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ACCEPTE le projet de section de l'immeuble situé au 107 Grand'Rue appartenant au Syndicat Intercommunal du Château des Ifs et cadastré section AC n° 139</li> </ul>

2024-5-38  
VOTANTS : 11  
POUR = 11  
CONTRE = 0  
ABSTENTION = 0  
Délibération visée  
en Préfecture  
le 03/05/2024

**SIVU SAUMUR SUD**

**ELECTION DES DELEGUES**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'arrêté SP-SAUMUR/INTERCO/2023/11 portant modification des statuts du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique Saumur Sud en date du 13 avril 2023,  
Considérant que l'article 5 – Comité Syndical prévoit que dans chaque commune membre, le conseil municipal désigne un délégué titulaire et un délégué suppléant,  
*Sont candidats en qualité de représentants titulaires et suppléants :*

Représentant titulaire	Représentant suppléant
BEUZIT Agnès	ABIVEN Janig

LE CONSEIL MUNICIPAL  
PROCEDE à l'élection, au scrutin secret,  
à l'unanimité, des représentants de la commune dans le syndicat précité.  
Sont élus pour représenter la commune de VARRAINS au sein du SIVU Saumur Sud :

Représentant titulaire	Représentant suppléant
BEUZIT Agnès	ABIVEN Janig

**DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

36 rue des Rogelins  
Parcelle AC 142 – surface 981 m<sup>2</sup>  
Le Conseil Municipal est favorable à l'abandon du droit de préemption concernant cette parcelle.

Le Maire, M. Pierre-Yves DELAMARE